

PETIT DÉSIR : LE COUP D'ENVOI

Les travaux ont commencé sur le site du Petit Désir, à l'angle de la RD 810 et de la rue du 11-Novembre. L'Office 64 de l'Habitat va y réaliser, en partenariat avec la Ville, une résidence sociale pour seniors de 34 logements.



Premiers coups de pioche
La pose de la première pierre a eu lieu le 13 septembre

L'endroit évoque toujours bien des souvenirs de jeunesse aux Anglois d'un certain âge. Et si l'ancien dancing a disparu sous les coups de bœuf des bulldozers il y a un peu plus de deux ans, le site continue aujourd'hui de porter ce nom évocateur de Petit Désir. L'appellation sera d'ailleurs pérennisée puisqu'elle sera attribuée à la résidence sociale pour seniors qui va être construite sur ce terrain de 1 500 m², mis gratuitement à la disposition de l'Office 64 de l'Habitat par la Ville d'Anglet.

Une réponse intermédiaire. Situé à l'angle de la RD 810 et de la rue du

11-Novembre, le Petit Désir offrira, sur quatre niveaux, un ensemble de 34 logements locatifs (28 T2 et 6 T3) permettant l'accueil de seniors vivant seuls ou en couple. Inscrit dans la politique de maintien à domicile, cet équipement d'un nouveau genre s'adressera à des personnes âgées souhaitant conserver leur autonomie tout en restant proche de leur lieu de vie habituel. "Ce projet répond à des besoins réels" a souligné le maire d'Anglet, Claude Olive, par ailleurs président de l'Office 64 de l'Habitat, lors de la pose de la première pierre qui a eu lieu le 13 septembre dernier. "Il permet aux personnes âgées de trouver une réponse

adaptée, lorsque la vie quotidienne au domicile n'est plus possible, et que l'entrée en maison de retraite traditionnelle n'est pas souhaitée."

Il s'agit de fait d'une réponse intermédiaire entre le logement personnel et l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Ce type de résidence marie l'habitat à une offre de services destinés à faciliter la vie quotidienne des résidents et à préserver le lien social. Le rez-de-chaussée du bâtiment abritera une salle de convivialité pour des activités diverses ainsi qu'un restaurant d'application. À chaque étage, les occupants disposeront également d'un accès à une terrasse commune.

Ils pourront aussi bénéficier de toutes les prestations assurées par le Centre communal d'action sociale en direction du troisième âge : téléalarme, petit bricolage, livraison de repas à domicile, ménage, visite de bénévoles ou de jeunes en service civique, etc. Enfin, la présence d'un veilleur logé sur place et assurant des missions de conciergerie, d'accompagnement et d'assistance, constituera une présence rassurante et bienveillante.

Au contact de la vie quotidienne. Aspect non négligeable, l'immeuble est conçu pour être entièrement domotisé. Le but est d'adapter l'habitat à l'avancée en âge et à l'accessibilité, mais aussi d'offrir des solutions personnalisées. La conception d'ensemble répond à l'objectif de proposer des circulations intérieures claires, directes, sans obstacles. Un ergonomiste a été associé au projet dans



Petit Désir
Une esquisse de la future résidence sociale seniors

cette optique. Les appartements sont destinés à être équipés de manière fonctionnelle, afin de favoriser une simplicité d'usage, ainsi que le confort, la sécurité des personnes âgées et l'accompagnement de ces dernières dans l'évolution de leur état de santé.

"Ce projet répond à des besoins réels, il offre aux personnes âgées une réponse adaptée"

La localisation du Petit Désir, en plein cœur d'Anglet, dans le secteur de Saint-Jean, à proximité de la mairie et de l'église Saint-Léon, tout comme de nombreux services et commerces, représente par ailleurs un atout primordial pour permettre aux personnes âgées de rester au contact de la vie quotidienne et de conserver des relations sociales.

Élément qui sera encore renforcé par l'arrivée du tram'bus, dont la ligne passera devant la résidence, avec un arrêt tout proche. Enfin le voisinage du jardin de la Villa Beatrix Enea invitera à la promenade et à l'oxygénation, tandis qu'un parvis piétonnier réalisé tout autour du bâtiment en sécurisera l'accès.

Un défi majeur. D'un montant de 4,6 M€, cette opération, confiée à l'architecte François Darrasse du cabinet Moon Safari d'Anglet, est financée par des prêts de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), les fonds propres de l'Office 64 de l'Habitat, ainsi que des subventions de l'État, de la Communauté d'agglomération Pays basque et du Département, tandis que la Ville, on l'a dit, a apporté le foncier. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2019.

"Cette résidence est le fruit d'un partenariat original, placé sous le signe d'une volonté sociale et solidaire" souligne le maire, en rappelant qu'il s'agit là de la réalisation d'une promesse de campagne. "Faire en sorte que nos aînés vieillissent dans les meilleures conditions constitue un des défis majeurs de ces prochaines années. Aujourd'hui, un Anglois sur trois a plus de 60 ans. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans va être multiplié par 1,4 sur Anglet d'ici 2020 et celui des plus de 85 ans va doubler. Les personnes âgées font partie intégrante de notre cité et je suis fier de pouvoir leur offrir un lieu adapté pour vieillir en toute tranquillité. Je suis persuadé qu'une politique généreuse envers nos aînés est une politique bénéfique pour l'ensemble de la population." Ph. H.

Parole d'expert



Thierry Montet
Directeur général des services de la Ville

« Les seniors de plus de 60 ans vont représenter 40 % des ménages en 2020 à Anglet. Les besoins en logements adaptés vont donc aller crescendo, d'autant que les personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Par ailleurs, les places en Ehpad ou en foyer-logement ne permettent pas non plus de couvrir les besoins. Même si le schéma Autonomie, en cours de construction au niveau du département, actera le besoin de places supplémentaires, le défaut de crédits de médicalisation issus de l'assurance maladie ne permettra pas de les couvrir, tout comme les crédits disponibles à la création de foyer-logement ne pourront répondre aux besoins des personnes isolées en début de dépendance. Notre pays accumule un retard considérable dans la prise en charge en établissement de nos aînés et notre département possède un ratio inférieur à la moyenne nationale en la matière. Face à cette situation, parce que nos services sont confrontés au quotidien à la montée de la précarité, y compris des seniors, à l'isolement de nombreuses personnes retraitées, nous devons inventer des solutions innovantes ! C'est l'objet de notre projet de "résidences sociales services senior" : lutter contre l'isolement, prévenir la dépendance, rendre accessible ce type d'hébergement aux catégories modestes et aux classes moyennes. »